

La Fronde 1 août 1898

LA " LOI DES SIÈGES "

C'est ainsi que Mme Hubertine Auclerc, l'ardente féministe, connue et appréciée de tous, dénomme la loi qu'elle voudrait voir voter par la Chambre, à la rentrée.

Cette loi serait, reconnaissons-le, des plus humanitaires puisqu'elle aurait pour objet, de forcer les grands magasins à remiser un règlement barbare, antihygiénique s'il en fût, un règlement condamné par tous les congrès de médecins, et qui consiste à interdire aux employés de s'asseoir.

Avez-vous bien songé, mesdames, qui, si joyeuses, vous en allez de comptoir en comptoir, palpant ici avec des gestes délicats les fines batistes, les tulles soyeux, les foulards très flous, demeurant là de longues heures, avant de décider si votre choix ira au rose ou au bleu, cependant qu'un pauvre diable de commis ou une malheureuse jeune fille déroule une à une en vous vantant et les nuances et les étoffes, des pièces très lourdes, avez-vous songé, dis-je, que durant des journées entières, ces salariés restaient debout, en dépit des malaises et de la fatigue horrible qui tenaille ces attachés à la glèbe, d'un genre nouveau.

Pour les femmes, c'est un vrai supplice, et je ne vous signalerai point ici les maladies aussi variées que terribles qui attendent les vendeuses des grands magasins. Au bout de quelques années de ce métier très dur, une créature humaine est estropiée pour la vie. Vous me dispenserez d'entrer dans les détails techniques que les médecins signalaient dans un congrès d'hygiène, il y a dix-huit mois environ, et où ils énuméraient, avec preuves à l'appui, les cas stupéfiants de maladies organiques, étudiés sur des femmes ayant été obligées, par leur profession de vendeuses, de demeurer debout.

Les féministes se sont émues fort souvent de cette situation faite à la classe ouvrière et à maintes reprises, elles ont tenté d'apporter des améliorations à cet état de chose.

Au nombre de ces revendicatrices des droits de la femme est Mme Hubertine Auclerc, qui prépare, en ce moment, un mouvement de femmes, de toute classe, de tout rang, pour réclamer une loi, réglementant l'hygiène des magasins, au point de vue des employés des deux sexes.

Voici le texte de la pétition qu'elle adressera à la Chambre, pétition qui sera suivie de plusieurs mètres de signatures :

Messieurs les Députés,

Nous vous demandons de soustraire les employées de commerce aux maladies des organes abdominaux que la perpétuelle position verticale engendre, en enjoignant aux directeurs des grands magasins de fournir des sièges à leurs

vendeuses et de les laisser s'asseoir, quand elles ne sont point occupées à la vente, sous peine d'être rendus responsables de la ruine de leur santé.

Nous espérons, Messieurs, que dans l'intérêt des générations, vous voudrez bien supprimer pour des milliers de futures mères de famille le supplice dangereux de la perpendicularité, et d'avance, nous vous remercions.

Hier, nous avons eu le plaisir de rencontrer Mme Hubertine Auclerc et nous avons pu parler un peu avec elle de cette œuvre nouvelle, qui lui tient à l'âme.

— Voilà près de deux ans que cette pensée m'est venue nous dit l'excellente femme; j'avais été troublée par le rapport du congrès d'hygiène où les médecins avaient montré à nu, et sans phrase, brutalement, la misérable condition des vendeuses, et, empoignée, sous le coup de mon émotion, j'écrivis un premier article à ce sujet. Cela m'encouragea. De partout les lettres m'arrivèrent me remerciant avec effusion. C'étaient de pauvres billets bien naïfs où l'orthographe et la grammaire étaient torturées, dont l'écriture grossière tremblotait un peu, mais qui étaient tout pleins, depuis le commencement jusqu'à la fin de « gros mercis ». Cela me fit du bien. Je persévérerai. En Angleterre, la Chambre des Communes avait voté des « sièges » pour les demoiselles de magasin ; en Amérique, on s'entretenait dans les journaux de la même question ; je pensai qu'il était l'heure d'agir, et j'envoyai une pétition à M. Jaluzot.

— Que vous répondit-il ?

— Je n'obtins pas de réponse, mais une des employées du Printemps m'écrivit pour me dire que M. Jaluzot était bon, et qu'il permettait parfois à ses vendeuses de s'asseoir.

Mme Hubertine Auclerc ne s'est pas tenue pour battue en dépit de la peur des pauvres employées essayant de soutenir le « patron ».

Tout récemment la Chambre des Lords ayant voté la loi proposée par la Chambre des Communes, Mme Hubertine Auclerc en reçut comme un coup de fouet.

— Eh quoi, me disait-elle, hier, ces Anglais marcheraient plus vite que nous dans les réclamations féminines, cela ne se peut pas ! Là-bas, par delà la Manche, les employés de magasin ont non seulement obtenu de s'asseoir mais des inspecteurs surveillent leur nourriture et leur hygiène, et chez nous les pauvres vendeurs en seraient réduits à contracter toutes sortes de maladies, faute de se voir accorder un piètre tabouret ? Allons donc...

— Et vous avez songé à une pétition...

—Certes ! A une pétition que je vais faire apostiller par autant de personnes que je pourrai et qu'on déposera à la Chambre, à la rentrée. Marie-Louise Néron